

AVIS IMPORTANT

Travaux dans les Rang 16 Est et 16 Ouest

Prendre note

Que le vendredi 22 mai, il y aura changement d'un ponceau à la hauteur du 615, Rang 16 Est.

Que le samedi 23 mai, il y aura changement d'un ponceau entre le 873 et le 883, Rang 16 Ouest.

Ces travaux impliqueront la fermeture des voies de circulation dans les deux sens, à partir de 8 h 00 le matin.

Collecte des déchets volumineux

L'enlèvement des déchets volumineux se fera **lundi le 18 mai**, la même journée que la collecte régulière. Les déchets volumineux doivent être déposés la veille, au sol et non dans une remorque, le plus près possible du chemin, séparément des autres déchets.

Les déchets volumineux comprennent les déchets occasionnels et encombrants provenant d'usages domestiques, tels que meubles, poêles, piscines hors-terre, accessoires électriques. À l'exclusion des carcasses d'automobiles, des matériaux de construction ou rénovation, pneus ainsi que liquides (ex.: peinture, gaz et autre).

Dépôt des matières récupérables

Le dépôt des matières récupérables (peinture, huiles usées, piles domestiques) situé à l'arrière de la salle municipale est toujours disponible pour la récupération de ces matières.

Vous pouvez disposer de ces produits en communiquant avec l'inspectrice municipale, madame Guylaine Bédard au 819-362-5188. Elle conviendra avec vous du moment où vous pourrez venir déposer vos produits.

Concernant le dépôt des piles domestiques, une boîte à cet effet est également disponible au Dépanneur 265.

Pour en savoir plus à propos des matières récupérables, vous pouvez consulter un document d'information en visitant le www.municipalite-villeroy.ca/actualites.html .

Code de la sécurité routière

Nouvelles dispositions concernant l'alcool au volant

La Sûreté du Québec de la MRC de L'Érable émet de nouvelles précisions à propos des modifications apportées au Code de la sécurité routière.

Au niveau de l'alcool au volant, les conducteurs qui ne respectent pas la tolérance zéro obligatoire (ex. : titulaire d'un permis d'apprenti-conducteur, d'un permis probatoire ou d'un permis restreint), ou dont le résultat d'alcoolémie est supérieur à 80 mg mais sans dépasser 160 mg, se verront suspendre leur permis pour 90 jours sur-le-champ.

Dans tous les cas d'infraction reliée à l'alcool au volant, l'agent de la paix peut exercer un pouvoir de rétention (remisage) du véhicule durant son enquête pour s'assurer que le conducteur ne reparte avec celui-ci alors qu'il n'est pas apte à le conduire. En plus de cette suspension du permis pour 90 jours, si le conducteur refuse l'ordre de se soumettre à un test de dépistage ou à un test d'alcootest ou à un test sanguin, le véhicule du conducteur fautif sera saisi pour 30 jours.

De plus, le véhicule sera saisi pour 30 jours si les tests d'alcoolémie du conducteur démontrent un taux d'alcool supérieur à 160 mg. Il est prévu que le policier pourra également saisir le véhicule pour 30 jours dans le cas d'une récidive de conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool lorsque le conducteur aura été reconnu coupable de cette infraction lors des dix dernières années.

Des mesures qui contribuent à l'amélioration du bilan routier

L'objectif recherché par le législateur est de sanctionner les comportements dangereux (vitesse / alcool) posés par les usagers de la route pour les inciter à adopter une habitude de conduite responsable. Déjà, depuis l'entrée en vigueur de ces mesures, les statistiques provinciales démontrent une diminution significative des collisions mortelles ou avec blessés et à une diminution de la vitesse chez les automobilistes.

Ces nouvelles dispositions sont très contraignantes dans la vie de tous les jours pour ceux qui y sont confrontés et les sanctions plus sévères qui leur sont imposées feront en sorte qu'ils se souviendront longtemps des difficultés que cette mauvaise expérience leur a amenées dont voici quelques exemples: coûts élevés des amendes, frais de remorquage et de remisage, pertes de salaire ou de travail, coûts non prévus de transport, nombreux dérangements auprès des proches pour obtenir un transport, augmentation du coût du permis de conduire à cause des nombreux points d'inaptitude inscrits au dossier de la SAAQ, etc.

Pourquoi devrions-nous tous nous sentir concernés par cela? Parce qu'il y a aussi des coûts sociaux pour tous les québécois comme l'augmentation des coûts de la santé, les indemnités versées aux victimes de la route, l'augmentation des primes d'assurances, etc... et qu'il y a également des pertes humaines et des blessures graves qui bouleversent nos vies pour toujours.

Sgt Onil Lebel
Sûreté du Québec de la MRC de L'Érable

Corporation Villeraïne St-Philias Soirée bénéfique le 13 juin 2009

La Corporation Villeraïne organise une soirée bénéfique dont les profits serviront à l'entretien et au fonctionnement de l'église par le biais de la Salle Firmin Roy (église). Nous avons besoin de votre appui et la meilleure façon de nous aider est de réserver vos places pour cette soirée. L'activité aura lieu le samedi 13 juin 2009 à 19h30 à l'église, au coût de 65\$ par personne.

Profitez-en pour passer une agréable soirée avec votre famille ou vos amis car nous offrons des tables de 8 personnes. La soirée débutera par un cocktail suivi d'un repas 4 services et d'une soirée dansante avec orchestre rétro. Au cours de la soirée il y aura tirage de prix de présence et un tirage spécial. Pour information et réservation : 819 385-4766.

Un merci spécial des responsables de la Marche du Pain

Les responsables de la Marche du Pain tiennent à exprimer leurs sincères remerciements aux donateurs, marcheurs et conducteurs pour leur générosité. La somme de 675,00\$ a été amassée lors de cette activité à Villeroï. Merci du fond du cœur. (*Sarah Ouellet et Madeleine Blanchette*)

Transport collectif de L'Érable

Le transport collectif de la MRC de L'Érable ajoute de nouvelles heures de services pour faciliter vos déplacements. Dans un récent sondage, vous avez manifesté votre besoin de vous déplacer pour une période plus courte qu'une journée complète. Nous vous offrons donc, dans chacune des municipalités, une journée dédiée à des transports de demi-journée.

Par exemple, vous partirez le matin de chez vous pour aller au CLSC et reviendrez vers l'heure du dîner. Ce service «Demi-journée» est offert à Villeroï et Notre-Dame-de-Lourdes tous les mercredis (aller 7h55 et retour à 12h).

Nous avons aussi mis sur pied un tout nouveau service au début de l'année 2009. À la demande des usagers, il y a dorénavant un circuit fixe qui couvre toute la section de la route 116 dans la MRC de L'Érable.

Cette nouvelle section de la route 116 en partance à 6h50 de Lyster, qui arrête à Laurierville à 7h05, en se rendant à Plessisville pour 7h20, permet aux usagers une correspondance avec l'autobus qui se rend vers Princeville et Victoriaville à destination du Cégep et de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

Vous voulez d'autres informations ? Communiquez au 819 362-2333 poste 244 ou encore au 819 362-3722.

HORAIRE de la ligne 116	
Du lundi au vendredi inclusivement	
Lyster	6 h 50
Dépanneur L'Express	
Laurierville	7 h 05
Le Baluchon	
Plessisville	7 h 20
Dépanneur COOP IGA	

MAI 2009

Collecte des matières résiduelles

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Voici un rappel du calendrier pour le mois de mai :

Lundi 4 mai: déchets seulement

Lundi 11 mai: récupération seulement

Lundi 18 mai : déchets seulement

Lundi 25 mai: récupération seulement

Séance du conseil municipal (Lundi 4 mai 2009 à 19h30)

Vous êtes invités à la séance régulière du Conseil qui aura lieu le lundi 4 mai 2009 à compter de 19h30 à la salle de l'École.

Réunion du Comité 12-18 (Mardi 5 mai 2009 à 19h)

La rencontre se tiendra le mardi 5 mai à 19h, au sous-sol de l'église (Local 12-18).

Exposition régionale annuelle des Fermières (7, 8 et 9 mai 2009 à Parisville)

Les Cercles des Fermières du Québec Fédération no. 18 (Chutes-Chaudières-Lévis et Lotbinière) invitent la population à une exposition régionale annuelle à la salle du Centre de l'Âge d'Or, située au 1170 rue Du terrain de jeu (à l'arrière de l'église), à Parisville, les 7, 8 et 9 mai 2009. L'exposition sera accessible au public **de 19h à 21h le 7 mai, de 13h à 21h le 8 mai et de 8h à 16h le 9 mai**. ENTRÉE GRATUITE. Pour information : Monique Defoy (418 881-3121).

Service de location et de collecte de conteneur

Les personnes qui font des travaux de rénovation ou autre peuvent profiter d'un service de location et de collecte de conteneur à un prix très abordable. Gaudreau Environnement peut louer des conteneurs d'une capacité de 4, 6 ou 8 v.c. Ces conteneurs peuvent servir pour les travaux de rénovation ou même lorsque vient le temps de refaire une couverture. À noter qu'il y a des spécifications selon les grandeurs.

Pour le territoire de Villeroy, les prix sont de 150\$ pour un 4 v.c., 175\$ pour un 6 v.c. et 195\$ pour un 8 v.c. Des frais incluent la livraison, le retour, la disposition de la matière, ainsi qu'une location de 7 jours. Après 7 jours, il y a des frais de 2\$ par jour. Pour information : 819 758-8378 poste 234.

DATE DE TOMBÉE : 15 mai 2009 // PARUTION DE L'ÉDITION DE JUIN : Semaine du 25 mai 2009

Rappel : Faites parvenir vos textes par courriel à info@municipalite-villeroy.ca